



Séance ordinaire du conseil municipal Lundi 4 mai 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce quatrième jour de mai deux mille quinze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Messieurs :	André Hudon, maire
	Louis Cayer, conseiller siège no: 1
Madame	Kathy Côté, siège no: 2
Messieurs	Eugène Miville, conseiller siège no: 3
	Jean Bernier, conseiller siège no: 4
Madame	Léda Villeneuve, conseillère siège no: 5
Monsieur	Marcel Lemieux, conseiller siège no: 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur André Hudon maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Monsieur Gilles Lebel vérificateur externe et déclare la séance ouverte à 19h30.

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015
5. Suivi au procès-verbal du 7 avril 2015
6. Correspondance
7. Administration
 - 7.1. Présentation du rapport financier 2014 consolidé du vérificateur externe
 - 7.2. Adoption du rapport financier 2014 consolidé présenté par le vérificateur externe
 - 7.3. Autorisation de dépense pour l'achat d'une chaise et d'un bureau de travail
 - 7.4. Autorisation de dépense pour formation PG, facturation complémentaire
8. Gestion Financière
 - 8.1. Factures du mois
 - 8.2. Demande de dons et commandites
 - 8.3. Cotisations et abonnements
9. Hygiène du milieu
 - 9.1. Appel d'offres pour la vidange des fosses septiques 2015-2016
 - 9.2. Adjudication de contrat -- Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques
 - 9.3. Indexation annuelle de la rémunération d'Aquatech
 - 9.4. Interventions en cours d'eau prévues en 2015, acte de répartition des coûts
10. Législation
 - 10.1. Adoption -- Règlement 04-2015 Exigeant un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau
 - 10.2. Autorisation vente pour taxes
11. Urbanisme
 - 11.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ de 9302-9346 Québec inc. pour aliénation des lots P-93 et P-169 du cadastre de la Paroisse de Saint-Onésime
12. Voirie
 - 12.1. Utilisation des compensations pour l'entretien courant et préventif pour l'entretien des routes en 2014
 - 12.2. Mandat pour la Firme Mallette, comptables agréés, de compléter le rapport de Vérification demandé par Transport Québec
 - 12.3. Rappel au travail de l'employé de voirie
 - 12.4. Soumissions, tondeuse et balai mécanique
 - 12.5. Soumissions, balayage de rues
 - 12.6. Soumissions, fauchage des fossés
13. Santé et Bien-être
 - 13.1. Appui au Comité de développement rural
 - 13.2. Demande d'étude -- Énergie-Est

14. Sécurité Publique
- 14.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Plan de mise en œuvre – an 3

15. Varia

16. Période de questions

17. Prochaine réunion de travail

18. Prochaine séance ordinaire

19. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
Liste des comptes à payer Avril 2015		
AGRO ENVIRO LAB	Analyses TEU	87.38 \$
AQUATECH	Rapport service 17/03	440.50 \$
AQUATECH	Rapport service 31/03	462.41 \$
AQUATECH	Rapport service 03/04	451.82 \$
ARCHIVES CÔTE-DU-SUD	Entreposage documents	125.00 \$
AUDREY D'ANJOU DÉSIGN	Infonésime avril 2015	96.00 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE	Chaise adjointe	298.94 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE	Contrat serv. Photocopies	31.42 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE	Infonésime mai 2015	135.67 \$
COMM. SCOLAIRE KAM.-RDL	Transport zones dangereuses	900.00 \$
DISTRIBUTION B. DERoy	Eau	48.00 \$
DOC ÉLECTRIQUE INC.	Méga-fosse	106.85 \$
DUMAIS, GUYLAINE	Articles de bureau, café	119.37 \$
ÉPICERIE N.J.L.	Lait, mouchoirs, café	24.35 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	Fossés Vide, Village, Rg5	1 380.28 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	Fossé Rang 4	850.82 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	Fossés Vide, Drapeau, Ch. lx.	338.03 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	Fossé Village, Vide	563.38 \$
FERME GUYLÉVESQUE	Déneigement des cours 2/2	2 249.97 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	8.00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	Dossards, gants, chapeau	106.40 \$
GARAGE S. LEMIEUX	Essence	108.50 \$
GARAGE S. LEMIEUX	Essence	97.35 \$
GARAGE S. LEMIEUX	Essence	113.50 \$
Groupe Azimut réso 024-2015	Formation, mise en place sys.	1 023.28 \$
GROUPE DYNACO	Poulie mat	5.96 \$
GROUPE DYNACO	Connecteur Tridon 8"	80.48 \$
Journal Le Placoteux	Offre d'emploi empl. voirie	185.11 \$
LOCATION J.C HUDON	Location dégeleuse	155.21 \$
LOCATION J.C HUDON	Vérification balai méc.	31.04 \$
LOCATION J.C HUDON	Location laveuse eau chaude	114.97 \$
LOCATION J.C HUDON	Location balai mécanique	45.99 \$
MICHELLE LÉVESQUE	Entretien ménager	603.62 \$
MRC DE KAMOORSKA	Q-Part Insp. régionale	2 650.00 \$
MRC DE KAMOORSKA	Kil. insp. rég. mars 2015	49.00 \$
MUNICIPALITÉ STE-HÉLÈNE	Achat de bacs bleus et verts	1 297.86 \$
PG SOLUTIONS	Chèques salaires	416.10 \$
SC EXPRESS	Retenue contrat déneigement	4 754.45 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC.	Pêne garage, clefs	74.68 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON ENR.	Boues méga-fosse	818.31 \$
SERVICE SANITAIRE ROY	Tonnage mars 2015	212.70 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage mars 2015	988.04 \$
	sous-total	22 650.74 \$
BELL CANADA	418-856-1013 (751)	53.38 \$
BELL CANADA	418-856-3018 (477)	174.54 \$
BELL CANADA	418-860-8886	37.26 \$
HYDRO QUÉBEC	Station de pompage	497.14 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	249.53 \$
SC EXPRESS	Déneigement 2015 4/4	22 583.62 \$
VISA	Frais de poste	31.86 \$
Salaires nets employés		4 656.32 \$
DAS et cotisations employeur		2 571.48 \$
GRAND TOTAL		53 505.87 \$

Rés.065-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, Maryse Lizotte, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.066-2015 Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.067-2015 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivi au procès-verbal du 7 avril 2015

Les suivis sont inclus au présent ordre du jour à l'exception de la question numéro 1, dont voici la réponse :

Selon le Règlement 04-2014, 6.6.1. Les entreprises agricoles ne participent pas à la collecte des matières organiques. Un crédit de 50\$, représentant le coût d'achat d'un bac brun, fut porté à chacune des 12 fiches de contribuables ayant le code de taxe de service : ordures fermes.

CORRESPONDANCE

École Polyvalente La Pocatière, souscription Gala Pléiade
Le Comité des Patriotes de la Côte du Sud
Baseball mineur La Pocatière, campagne de financement
Club de Gymnastique Gymagine inc. campagne de financement
Fondation de l'Hôpital, tournoi de golf
OPP, diner de financement
Comité d'embellissement, dépôt des projets d'embellissement pour 2015-2016
Excavation Martin Moreau, soumission, balayage de rues
Entreprises Gilles Thiboutot inc., soumission, balayage de rues
Débroussailleuse RB, soumission fauchage des fossés
Mathieu Pelletier, soumission fauchage des fossés
Comité de développement rural, résolution
Soumissions, tondeuse (JC Hudon, Tech mini-mécanique)
Soumissions, balai mécanique (Mécanique VR Sport, Tech mini-mécanique)
URLS, adhésion 2015-2016
SADC, adhésion 2015-2016
Mon Buro, soumission chaise et bureau de travail
Aquatech, indexation de rémunération
Séance publique d'information, collecte des matières organiques
Service intermunicipal de sécurité incendie, rapport de prévention

Administration

Présentation du rapport financier 2014 consolidé du vérificateur externe

Présentation du rapport financier par monsieur Gilles Lebel c.a. de la firme Mallette s.e.n.c.l.

Rés.068-2015 Adoption du rapport financier 2014 consolidé présenté par le vérificateur externe

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le **Rapport financier 2014 consolidé** soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés.069-2015 Autorisation de dépense pour l'achat d'une chaise et d'un bureau de travail

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité fasse l'acquisition d'une chaise et d'un bureau de travail auprès de Buro Plus de La Pocatière, au montant de 830.11\$, incluant les taxes. Le tout conformément à l'offre de services déposée par Buro Plus

ADOPTÉE

Rés.070-2015 Autorisation de dépenses pour formation PG, facturation complémentaire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité autorise le paiement de 155.00\$ avant taxes à PG, pour une formation portant sur la facturation complémentaire, formation suivie le 29 avril dernier par le personnel administratif.

ADOPTÉE

Gestion financière

Rés.071-2015 Factures du mois

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'autoriser le paiement des comptes du mois de mars 2015 au montant de **53 505.87\$**

ADOPTÉE

Rés.072-2015 Demande de dons et commandites

Après étude, il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'un montant de 50\$ soit versé à La Polyvalente de La Pocatière pour le Gala Pléiade;
Qu'un montant de 35\$ soit versé au Baseball mineur de La Pocatière dans le cadre de la campagne de financement;
Qu'un montant de 25\$ soit versé au Club de Gymnastique Gymagine inc. dans le cadre de leur campagne de financement;
Et
Qu'un montant de 50\$ soit versé à l'OPP dans le cadre du repas de levée de fonds.

ADOPTÉE

Rés.073-2015 Cotisations et abonnements

Après étude, il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'URLS (Unité régionale de loisir et de sport) au montant de 100\$;
Et
Que la Municipalité renouvelle son adhésion à la SADC (Société d'aide au développement des collectivités) au montant de 30\$.

ADOPTÉE

Hygiène du milieu

Rés.074-2015 Appel d'offres -- Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques 2015-2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la directrice générale procède à l'appel d'offres sur invitation -- Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques 2015-2016.

ADOPTÉE

Rés.075-2015 Adjudication de contrat -- Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques 2015-2016

Considérant les deux soumissions reçues en date de clôture, soit le 4 mai à 15h00;

Considérant que l'un des soumissionnaires n'est pas conforme aux documents de l'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime accorde le contrat de Collecte, transport, disposition et traitement de boues de fosses septiques à Camionnage Alain Benoît pour les années 2015 et 2016;

Nom du soumissionnaire	Prix/fosse 2015	Prix/fosse 2016
Camionnage Alain Benoît	180.28\$ taxes comprises	182.99\$ taxes comprises

Que la directrice générale et/ou le maire sont autorisés pour ce faire à signer le contrat de service avec le fournisseur.

ADOPTÉE

Rés.076-2015 Indexation annuelle de la rémunération d'Aquatech

Considérant la demande d'Aquatech;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité accepte l'indexation de la rémunération d'Aquatech à 43.33\$/h pour un opérateur, 62.64\$/h pour un technicien sénior, et 0.53\$/km pour les déplacements.

ADOPTÉE

Rés.077-2015 Interventions en cours d'eau prévues en 2015, acte de répartition des coûts

Considérant la résolution 103-2014 de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth qui demande au service de gestion de l'eau de la MRC de Kamouraska d'intervenir pour résoudre les problèmes de débordement de la branche 10 de la rivière St-Jean au sud du chemin du village;

Considérant que des travaux d'entretien d'une portion du cours d'eau au sud du chemin du village et de stabilisation de deux courbes à 90° pourraient contribuer à atténuer les problèmes de débordement;

Considérant que le mode de répartition des coûts utilisé lors de l'aménagement initial du cours d'eau en 1967 ne convient pas à ce contexte puisque que ces travaux ne visent pas l'amélioration du drainage agricole comme c'était le cas en 1967, mais plutôt la diminution des risques d'inondation.

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth favorise une répartition équitable des coûts entre les propriétaires directement concernés par les travaux et la municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie les travaux d'entretien et de stabilisation sur la branche 10 de la rivière St-Jean prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus sur la branche 10 de la rivière St-Jean en 2015.

Que les coûts des travaux sur la portion de la branche 10 située au sud du chemin du Village seront répartis également entre les deux propriétaires directement concernés (Mario Beaulieu 33,3% et Gilles Richard 33,3%) et la municipalité 33,3%.

Que le coût des travaux à des fins de drainage agricole sur la portion de la branche 10 de la rivière St-Jean au nord du Chemin du Village sera réparti selon la superficie contributive des propriétaires des terres agricoles situées au nord du chemin du Village.

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth défrayera 25 % du coût des travaux liée à la superficie contributive située sur son territoire pour les travaux prévus au nord du chemin du village en raison de l'aspect collectif de la ressource eau.

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la MRC de Kamouraska d'informer, les propriétaires concernés par les travaux du montant estimé qu'ils devront déboursier pour l'exécution de ces dits travaux.

ADOPTÉE

Législation

Rés.078-2015 Adoption du Règlement 04-2015 Exigeant un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH
M.R.C. DE KAMOURASKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2015

**CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE
LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 05-90
DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'EXIGER UN CERTIFICAT
D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE
INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU**

- CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;
- CONSIDÉRANT** qu'un règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux lors de la session du 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le présent règlement portant le numéro 04-2015 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** Le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 05-90 est modifié par l'ajout à la suite du paragraphe c) du premier alinéa du sous-article 3.2.3.1, du paragraphe d) suivant :
- d) l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau (comprenant l'implantation, la modification substantielle ou le remplacement).
- ARTICLE 3** Le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 05-90 est modifié en remplaçant le numéro du sous-article 3.2.3.4 intitulé « Tarif pour le certificat d'autorisation » par 3.2.3.5.
- ARTICLE 4** Le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 05-90 est modifié par l'ajout, à la suite du sous-article 3.2.3.3, du sous-article 3.2.3.4 suivant:

3.2.3.4 Documents et plans à fournir relativement à l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau

Lors de l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau (comprenant l'implantation, la modification substantielle ou le remplacement), toute demande de certificat d'autorisation doit également comprendre les informations et documents suivants :

1. l'usage de l'immeuble nécessitant l'installation de prélèvement d'eau projeté;
2. le type d'installation de prélèvement d'eau projeté (puits de surface, tubulaire, pointe filtrante, etc.) et de l'information sur le tubage, le cas échéant (acier, plastique, numéro d'accréditation, etc.);
3. la capacité de pompage recherchée (besoins en eau à combler en termes de m³ /jour) et le nombre de personnes qui seront alimentées par le puits;
4. le nom du puisatier et son numéro de permis délivré par la Régie du Bâtiment du Québec;

5. un plan de localisation signé et scellé par un professionnel (membre d'un ordre professionnel), à une échelle exacte de l'installation de prélèvement d'eau, illustrant les renseignements suivants :
- a) les limites de la propriété;
 - b) la localisation de tout bâtiment, toute construction, tout ouvrage existant ou projeté;
 - c) la localisation de toutes les installations de prélèvement d'eau situées sur le terrain concerné par la demande et sur les terrains voisins;
 - d) la localisation de toutes les installations de traitement des eaux usées des bâtiments situés sur le terrain concerné par la demande et sur les terrains voisins dans un rayon minimal de 30 mètres de l'installation de prélèvement d'eau;
 - e) la délimitation des parcelles de terrain en culture, sur le terrain concerné par la demande et sur les terrains voisins;
 - f) la localisation des installations d'élevage d'animaux, d'une cour d'exercice, des ouvrages de stockage de déjections animales, des aires de compostage, des pâturages, des cimetières, sur le terrain concerné par la demande et sur les terrains voisins;
 - g) la localisation du fleuve, de tout cours d'eau à débit régulier ou intermittent, lac ou milieu humide situé sur le terrain visé par la demande et sur les terrains voisins ainsi que la délimitation de toute zone d'inondation de 20 ans ou de 100 ans sur la propriété du requérant et sur les terrains voisins.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 4^{ème} jour de mai 2015.

André Hudon, maire

Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière

Rés.079-2015 Autorisation vente pour taxes

Considérant que la mise à prix à la vente pour non-paiement d'impôt foncier est fixée au 11 juin prochain.

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que, la directrice générale soit désignée comme représentante autorisée à effectuer la mise à prix à la vente pour non-paiement d'impôt foncier.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rés.080-2015 Demande d'autorisation à la CPTAQ de 9302-9346 Québec inc. pour aliénation des lots P-93 et P-169 du cadastre de la Paroisse de Saint-Onésime

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth doit donner un avis relativement à une demande d'aliénation adressée par 9302-9346 Québec Inc. des lots P-93 et P-169 du cadastre de la paroisse de Saint-Onésime;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque l'usage ne sera pas modifié;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale parce que l'activité demeurera agricole;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean Bernier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth:

1. Appuie le demandeur dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner les lots P-93 et P-169 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Onésime;
2. Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE

Voirie

Rés.081-2015 Utilisation des compensations pour l'entretien courant et préventif des routes en 2014

Considérant que le Ministère des Transports a versé une compensation de cent un mille huit cent un dollars (101 801\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'Annexe B et un rapport spécial externe de vérification dûment complété;

En conséquence

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Rés.082-2015 Mandat pour la Firme Mallette, comptables agréés, de compléter le rapport de vérification demandé par Transport Québec

Considérant que la résolution 081-2015 stipule qu'un vérificateur externe présentera, pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier, un rapport spécial de vérification;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate la Firme Mallette, comptables agréés, d'agir à titre de vérificateur dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier;

Que la municipalité paie les frais reliés audit mandat.

ADOPTÉE

Rés.083-2015 Rappel au travail de l'employé de voirie

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le rappel au travail pour une période indéterminée de monsieur Bertrand Ouellet, employé de voirie,
Que la première journée de travail soit le 27 avril 2015
Que la semaine de travail soit fixée à 35 heures.

ADOPTÉE

Rés.084-2015 Soumissions, tondeuse et balai mécanique

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité fasse l'acquisition d'une tondeuse-déchiquteuse à traction de 21 pouces ayant un moteur 6 forces et une garantie de 2 ans, auprès de Tech Mini-mécanique inc., au montant de 804.81\$ taxes comprises. Le tout conformément à l'offre de services déposée par Madame Sylvie Ouellet, vendeuse chez Tech Mini-mécanique;

Que la Municipalité fasse l'acquisition d'une unité moteur STIHL KM90R, auprès J.C.

Hudon inc., au montant de 279.95\$, avant taxes,
Que la Municipalité fasse également l'acquisition de l'accessoire : balai caoutchouc au
montant de 334.95\$ avant taxes, le tout conformément à l'offre de services déposée par
Monsieur Frédéric Hudon, vendeur chez J.C. Hudon inc.

ADOPTÉE

Rés.085-2015 Soumissions, balayage de rues

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité retienne les services des Entreprises Gilles Thiboutot inc. au montant
de 1034.78\$ incluant les taxes conformément à l'offre de services déposée par Monsieur
Gilles Thiboutot, président.

ADOPTÉE

Rés.086-2015 Soumissions, Fauchage des fossés

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité retienne les services de Monsieur Mathieu Pelletier au montant de
1 525.00\$ incluant les taxes conformément à l'offre de services déposée par ce dernier.

ADOPTÉE

Santé et bien-être

Rés.087-2015 Appui au Comité de développement rural

Considérant que Les Sentiers d'Ixworth représentent le principal attrait de notre
municipalité;

Considérant que le Comité de développement rural souhaite mettre en valeur Les
Sentiers d'Ixworth en y aménageant une aire d'accueil digne de ce nom;

Considérant que le Comité de développement rural souhaite que les Sentiers d'Ixworth
deviennent un incontournable dans la région pour les amateurs de plein air et
l'aménagement de l'accueil constitue une étape nécessaire à l'atteinte de cet objectif;

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie le projet d'aménagement
d'embellissement et de mise en valeur de l'aire d'accueil des Sentiers d'Ixworth.

ADOPTÉE

Rés.088-2015 Demande d'étude – Énergie-Est

Considérant que l'inquiétude soulevée par nombres de nos citoyens concernant le projet
de construction de l'oléoduc Énergie-Est est légitime;

Considérant que le tracé doit traverser le territoire de la Municipalité de Saint-Onésime
d'Ixworth;

Considérant les caractères volatiles et cancérigènes des solvants utilisés pour faciliter le
transport du pétrole brut;

Considérant que les inquiétudes exprimées par nos citoyens touchent la sécurité, la
préservation de nos sources d'eau potable et la conservation de la qualité de l'air;

Considérant qu'il est de notre devoir de prendre toutes les dispositions nécessaires pour
protéger notre environnement pour nous et les générations à venir;

Considérant l'historique du promoteur du projet;

Considérant le mandat d'enquête limité de l'Office national de l'énergie (ONÉ)

Considérant que plusieurs autres municipalités touchées par ce projet cherchent aussi à
obtenir des réponses objectives aux inquiétudes de leurs citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth se joigne à toutes les autres municipalités qui demandent que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) étudie, dans un mandat large, les impacts probants qu'aurait le projet d'oléoduc Énergie-Est s'il devait se concrétiser;

Que cette étude inclue spécifiquement l'ensemble des inquiétudes ci-haut mentionnées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth.

ADOPTÉE

Sécurité publique

Rés.088-2015

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Plan de mise en œuvre – an 3

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth adopte le *Plan de mise en œuvre – an 3* du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

Période de questions (ouverture à 20h57, fermeture à 21h32)

Q1 : Monsieur Pascal Richer, demande au conseil que des travaux soient entrepris rapidement dans le Chemin du Vide considérant la dégradation de l'état de la chaussée.

R1 : Le Maire indique que suite à une rencontre du comité de la Voirie, des travaux prioritaires se feront sous peu et le Chemin du Vide en fait partie.

Q2 : Monsieur Denis Chrétien, aimerait savoir où doivent être disposées les roches nuisibles une fois enlevées de la chaussée.

R2 : Le Maire, indique que cette réponse est laissée au bon jugement de l'employé de voirie.

Q3 : Madame Hélène Laboissonnière, demande une action pour enrayer les nuisances sonores des véhicules.

R3 : La directrice générale lui signale que la SQ est l'entité responsable de l'application de l'article 16 du *Règlement 02-2011 Concernant les nuisances*.

Q4 : Monsieur Guy Lévesque questionne le résultat de l'acte de répartition pour les travaux de la branche 10 de la rivière St-Jean.

R4 : Le Maire, propose à Monsieur Lévesque d'adresser ses questions aux spécialistes de la MRC.

Q5 : Monsieur Guy Lévesque, demande des informations au sujet de la clôture de la route Jeffrey.

R5 : La directrice générale indique qu'elle n'a pas encore traité ce sujet.

Q6 : Madame Murielle Bouchard, demande au conseil de pouvoir agrandir son entrée de cour.

R6 : La directrice générale, indique qu'une demande écrite doit être acheminée à la municipalité pour être prise en considération.

Varia

Monsieur le conseiller, Marcel Lemieux indique qu'il y a un retard de livraison des bacs bruns et une incertitude quant aux éléments admissibles dans ledit bac. Monsieur le Maire André Hudon, indique que la MRC est responsable du contrat de la Co-éco.

Monsieur le conseiller, Marcel Lemieux indique les traverses d'eau de l'aqueduc ne sont pas identifiées par Ville La Pocatière. Il suffirait simplement d'installer une pancarte **prise d'eau**.

Monsieur le conseiller, Eugène Miville indique que le comité de la Villa du Haut Pays aura bien de la difficulté à mener à terme le projet de construction de la Villa, s'il devient obligatoire d'installer des gicleurs. Quant à l'obligation de gardiennage de nuit, le dossier est en processus de décision par les instances gouvernementales.

Monsieur le conseiller, Louis Cayer fait état de certains travaux prioritaires retenus par le comité de Voirie :

Réparation des trous d'homme rue de La Fabrique;

Installation d'un tuyau dans le fossé de la rue de La Fabrique;

Changer le garde-fou du coin chemin du Village et route Drapeau;

Gravelage et nivelage des routes et principalement de la zone inondable du Chemin du Vide etc.

Prochaine réunion de travail

25 mai 2015 à 19h30

Prochaine séance ordinaire

Lundi le 1er juin 2015 à 19h30

Rés.090-2015

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt et une heure trente-trois (21h33)

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales